

AR Prefecture

006-210601233-20240617-DCM20240617_31-DE
Reçu le 24/06/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
--
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
--
CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

SÉANCE du : lundi 17 juin 2024

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :
Date d'envoi : 11 juin 2024
Date d'affichage : 11 juin 2024

Délibération :
Télétransmis en Préfecture des AM le : 24 JUIN 2024
Affichée en mairie le : 24 JUIN 2024
Notification(s) éventuelle(s) le :

OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES
EMPLOIS

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	28	33	5	2

Pôle / Service : Direction RHDS
Délibération N° : DCM20240617_31

Rapporteur : Madame GALEA
Secrétaire de séance : Madame HALIOUA

Le lundi 17 juin 2024 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Thomas BERETTONI, Madame Brigitte LIZEE JUAN, Madame Danièle HEBERT, Monsieur Gilles ALLARI, Madame Nathalie FRANQUELIN, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Mary-Claude BAUZIT, Monsieur Marcel VAÏANI, Madame Marie-Paule GALEA, Monsieur Eric BONFILS, Monsieur Bernard GIRARDOT, Madame Juliette BARALE, Monsieur Jean-Pierre PAUSELLI, Monsieur Michel ELBAZ, Madame Pierrette CHARLIER, Madame Florence ESPANOL, Monsieur Christian RADIGALES, Madame Vanessa GUERRIER BUISINE, Monsieur Ludovic GALLUCCIO, Madame Laurie MORETTO ALLEGRET, Madame Alexandra DEY, Madame Priscilla HALIOUA, Monsieur Raphaël PALAYER, Monsieur Patrick VILLARDRY, Monsieur Marc ORSATTI, Madame Sandrine BELOT, Madame Patricia CANESTRIER

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame NAVARRO-GUILLOT à Monsieur RADIGALES
Madame NESONSON à Madame GALEA
Monsieur SUAU à Madame ESPANOL
Madame CORVEST à Madame BELOT
Madame RAMELLA-VICENTE à Madame BARALE

Absent(s) :

Monsieur DOMINICI, Monsieur MOSCHETTI

Mes chers collègues,

L'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

AR Prefecture

006-210601233-20240617-DCM20240617_31-DE
Reçu le 24/06/2024

OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

006-210601233-20240617-DCM20240617_31-DE
Reçu le 24/06/2024

La dernière modification du tableau des emplois communal a été effectuée par délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2024.

La mise à jour qui vous est proposée intègre plusieurs modifications :

Dans le cadre de la poursuite de la structuration de la Direction de la relation à l'usager et suite à une réflexion globale sur la fonction d'accueil aboutissant à la formalisation d'un projet de service :

- Équipe accueils mutualisés et démarche qualité : création du poste de « Responsable de l'équipe accueils mutualisés et démarche qualité » dont la mission principale est d'encadrer, coordonner les activités de l'équipe des agents d'accueil, accueillir, orienter et renseigner physiquement et téléphoniquement le public dans le hall de l'Hôtel de Ville ou à l'Hôtel de Ville annexe.

- Équipe courrier : modification du poste de « Référente gestion électronique du courrier » en « Responsable de l'équipe courrier » dont la mission principale est d'encadrer et coordonner les activités de l'équipe courrier.

- Au sein du Service archives, documentation et patrimoine culturel de la Direction affaires culturelles, évènementiel et archives et suite à une réorganisation du service s'inscrivant dans le cadre d'un nouveau projet de service : création du poste de « Responsable de l'équipe archives, documentation et patrimoine culturel » dont les missions principales sont la gestion, la coordination des activités de la chaîne archivistique, l'encadrement de l'équipe et la gestion matérielle des documents et suppression du poste « d'Assistant(e) de direction, gestion de l'information et des archives ».

- Direction police municipale et tranquillité publique : modification du « Poste mobile » en « Unité proximité » placée sous la responsabilité du Responsable unités de roulement de jour, proximité et sécurité Hôtel de ville. Création du poste de « Responsable unité proximité » et transfert d'un poste de l'équipe administrative vers cette unité proximité en créant le poste d'Assistant contrôle environnement ouvert à la catégorie C de la filière technique.

- Depuis le 1er janvier 2024, au sein de la Direction aménagement durable et urbanisme : suppression du poste de « Chargée d'accueil, d'assistance et de coordination » au sein du Service urbanisme et droit des sols représentant 30% du temps de travail et modification de la quotité de temps de travail de 70% à 100% du poste « d'Assistante administrative et suivi des politiques de l'habitat » du service aménagement durable du territoire.

- Au sein de la Direction affaires culturelles, évènementiel et archives : suppression du poste de « Chef(fe) de service adjoint du conservatoire » et suppression du poste de « Chargé(e) de manifestations » au sein de l'équipe évènementiel et festivités.

Les pages modifiées du tableau des emplois sont annexées au présent acte, le reste du tableau restant inchangé.

Ce projet a été examiné en Comité Social Territorial le 13 juin 2024 et en Commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale le 4 juin 2024.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ABROGER la délibération municipale du 13 mars 2024 portant modification du tableau des emplois ;

ADOPTER le tableau des emplois modifié joint en annexe dès l'accomplissement des formalités administratives rendant exécutoire la présente délibération ;

DIRE que les crédits provisoires correspondants sont inscrits au budget primitif/modificatif de l'année 2024 au Chapitre 012 et aux suivants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

ABROGE la délibération municipale du 13 mars 2024 portant modification du tableau des emplois ;

AR Prefecture

006-210601233-20240617-DCM20240617_31-DE
Reçu le 24/06/2024

AR Prefecture

006-210601233-20240617-DCM20240617_31-DE
2024

OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

ADOPTÉ le tableau des emplois modifié joint en annexe dès l'accomplissement des formalités administratives rendant exécutoire la présente délibération ;

DIT que les crédits provisoires correspondants sont inscrits au budget primitif/modificatif de l'année 2024 au Chapitre 012 et aux suivants.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var

Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes

Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA



AR Prefecture

006-210601233-20240617-DCM20240617_31-DE
Reçu le 24/06/2024